



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la Désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/4/Add.3  
12 septembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION  
Première session  
18-29 novembre 2002  
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, CONFORMÉMENT  
AUX ALINÉAS A ET B DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22  
ET À L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE PRÉSENTÉS PAR  
LES PAYS PARTIES TOUCHÉS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES,  
NOTAMMENT SUR LE PROCESSUS PARTICIPATIF ET SUR L'EXPÉRIENCE  
ACQUISE ET LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE  
L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION**

**Additif**

**APPORTS DE LA RÉUNION RÉGIONALE DES PAYS PARTIES  
TOUCHÉS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES**

Note du secrétariat

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA RÉUNION .....	1 – 11	3
A. Ouverture de la réunion .....	1 – 3	3
B. Élection du Président et des autres membres du Bureau .....	4	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	5 – 9	3
D. Participation.....	10	4
E. Documentation.....	11	5
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX .....	12 – 17	5
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	18 – 105	7
<u>Annexes</u>		
I. Préparation de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention .....		19
II. Autres questions régionales .....		20
III. List of participants .....		21

## I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

### A. Ouverture de la réunion

1. La huitième réunion régionale des pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes, organisée dans le cadre des travaux préparatoires de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, a été ouverte à Bridgetown (Barbade), le 29 juillet 2002. Les deux principaux buts de la réunion étaient les suivants: présenter et analyser les rapports nationaux des pays parties de la région, les rapports des organisations et organismes internationaux, des pays donateurs et des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG), et procéder à des échanges d'expérience concernant les sept questions thématiques retenues pour la première session du Comité.

2. Dans sa déclaration liminaire, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), a souligné que le processus de mise en œuvre de la Convention se trouvait à un stade crucial où les pays parties devraient conjuguer leurs efforts pour relever des défis majeurs et assurer un passage sans heurts de la phase de la conception et de la formulation des orientations à la phase souvent complexe et exigeante de leur mise en œuvre. Il a mis l'accent en particulier sur la nécessité de consolider le processus de renforcement des capacités nationales afin de rehausser le profil institutionnel de la Convention et d'améliorer l'efficacité des activités exécutées.

M<sup>me</sup> Elisabeth Thompson, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Barbade, a mis l'accent sur la nécessité d'entreprendre des activités visant à lutter contre la désertification, remettre en état des terres dégradées et atténuer les effets des sécheresses, impliquant toutes les parties prenantes selon une méthode participative. Pour atteindre ces objectifs, elle a indiqué que la Convention représentait un instrument juridiquement obligatoire important pour promouvoir le développement durable des pays touchés de la région.

3. Pendant la cérémonie d'ouverture, M. Hama Arba Diallo et M. Edwin Carrington, Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont signé un mémorandum d'accord tendant à créer un cadre commun d'action et de coopération dans la sous-région des Caraïbes en vue de lutter contre la dégradation des terres, de s'attaquer au problème de la sécheresse et de la pénurie d'eau et de soutenir les efforts faits par les pays parties des Caraïbes pour traiter les causes de ces problèmes par le biais de la mise en œuvre de la Convention.

### B. Élection du Président et des autres membres du Bureau

4. Les participants ont élu M<sup>me</sup> Karen Smith (Barbade) Présidente de la réunion. M. Wilfredo Alfaro (Chili) et M. Reynold Murray (Saint-Vincent-et-les Grenadines) ont été élus Vice-Présidents. M<sup>me</sup> Zoraida Fajardo (Colombie) a été élue Rapporteuse.

### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion proposé par le secrétariat.

6. Les participants ont assisté à la présentation des rapports nationaux des pays parties touchés d'Amérique latine et des Caraïbes suivants:

Antigua-et-Barbuda	Cuba	Panama
Argentine	Dominique	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	El Salvador	Sainte-Lucie
Bolivie	Grenade	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Haïti	Suriname
Chili	Honduras	Trinité-et-Tobago
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Costa Rica	Mexique	Venezuela

Les rapports ont été présentés par groupes de pays (Cône Sud, Amérique centrale, Caraïbes, Andes).

7. Les participants ont assisté également à la présentation des rapports soumis par l'Allemagne et l'Italie en tant que pays développés parties.

8. Les participants ont entendu en outre les communications faites par les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organismes internationaux et multilatéraux suivants:

Mécanisme mondial (MM)

Banque interaméricaine de développement (BID)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

9. Les participants ont entendu également les communications faites par le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD-Amérique latine et Caraïbes) et le Réseau des Caraïbes pour le développement rural intégré (CNIRD), qui ont porté en particulier sur l'efficacité du processus de participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

#### D. Participation

10. Trente-quatre représentants de 27 pays parties de la région, de deux pays développés parties de huit organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organismes internationaux et multilatéraux ainsi que de 19 ONG ont assisté à la réunion. La liste complète des participants figure à l'annexe III du présent document.

## E. Documentation

11. Les documents suivants ont été mis à la disposition des participants:

ICCD/CRIC(1)/4	Examen des rapports sur la mise en œuvre présentés par les pays parties touchés d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment sur le processus participatif et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action
ICCD/CRIC(1)/4/Add.1	Synthèse et analyse préliminaire des renseignements contenus dans les rapports des pays parties touchés d'Amérique latine et des Caraïbes
ICCD/CRIC(1)/6	Examen des rapports des pays développés parties sur les mesures prises pour aider les pays parties touchés de toutes les régions à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent au titre de la Convention
ICCD/CRIC(1)/6/Add.1	Synthèses et analyses préliminaires des renseignements contenus dans les rapports soumis par les pays développés parties
ICCD/CRIC(1)/7	Examen des renseignements fournis par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention.

## II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX

12. Les représentants de 27 pays parties d'Amérique latine ont présenté leurs rapports nationaux par groupes sous-régionaux en vue de faciliter l'examen de questions susceptibles de présenter des traits communs en raison de la proximité géographique des pays concernés. La majorité des pays ont mis en lumière les résultats obtenus et les lacunes existant au niveau national dans les domaines définis par les sept questions thématiques soumises à l'examen du Comité.

13. Parmi les principales questions qui ont été examinées pendant la réunion figurait la nécessité d'utiliser efficacement les avantages comparatifs de certains pays dans certains secteurs tels que l'élaboration de repères et d'indicateurs socioéconomiques et biophysiques, les systèmes d'alerte précoce, la gestion intégrée des bassins versants, les techniques de production de biomasse, la remise en état des terres dégradées, l'élaboration du programme d'action national et le processus organisationnel visant à assurer la participation des parties prenantes. Les participants ont estimé que l'échange continu d'informations scientifiques et techniques et des enseignements tirés de l'action entre tous ceux qui participent à la mise en œuvre de la Convention était indispensable pour que tous les pays de la région puissent en bénéficier. Ils ont

estimé à l'unanimité que le renforcement du Réseau d'information sur la lutte contre la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes (DESELAC) pouvait être très utile pour promouvoir la circulation des informations, en particulier celles concernant les expériences réussies fondées sur des données fiables issues des dispositifs de surveillance. À cet égard, ils ont estimé que la pleine participation des communautés locales et de la société civile était essentielle compte tenu de leur contribution potentielle dans différents secteurs, notamment celui des connaissances et expériences traditionnelles qui se sont développées spontanément dans les différents domaines relevant de la mise en œuvre de la Convention.

14. En outre les participants ont mis spécialement l'accent sur la nécessité de créer des synergies et de tirer pleinement parti de celles qui existent déjà entre les différentes questions relatives à l'environnement et au développement durable, et ont expliqué comment ces points communs pouvaient permettre de réduire les coûts, d'éviter les chevauchements et d'optimiser les résultats avec un effet cumulatif. À cette fin, les participants ont souligné qu'il fallait s'attacher prioritairement à mettre en place des accords stratégiques techniques et financiers afin de promouvoir et de renforcer la coopération et les partenariats régionaux et internationaux, notamment sur l'axe Sud-Sud, et à mettre en œuvre des projets et des initiatives visant à intégrer la Convention dans les stratégies et plans nationaux de développement, les programmes de lutte contre la pauvreté et d'autres instruments relatifs à l'environnement. Cette approche serait effectivement très favorable à la formulation et à l'application des PAN et permettrait d'assurer la cohérence avec le processus global visant à atteindre les objectifs d'un véritable développement durable.

15. Les pays de la région ont affirmé que la mise en œuvre de la Convention nécessitait à ce stade, sur le plan national, un ensemble de politiques et de mesures qui devraient être mises en œuvre et financées intégralement, afin de prévenir et d'inverser le processus de dégradation des terres sèches et de réduire l'extrême vulnérabilité de vastes zones de la région sujettes à la sécheresse. En conséquence, les participants ont décidé de demander à la communauté internationale, notamment aux organisations intergouvernementales, d'appuyer la mise en œuvre de la Convention en veillant à ce que des ressources financières et une assistance technique nouvelles et additionnelles soient allouées aux parties touchées de la région. À cet égard, ils ont pris note avec satisfaction des faits les plus récents concernant le processus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ont réaffirmé la position de la région, déjà exprimée lors de la Conférence des Parties et dans d'autres instances internationales pertinentes, qui était d'appuyer pleinement l'idée de faire de la dégradation des terres, en particulier de la désertification, un nouveau domaine d'intervention à part entière du FEM, et de faire du FEM un mécanisme financier de la Convention.

16. Enfin, conformément à la décision 1/COP.5 relative aux procédures applicables à la communication des informations et à l'examen de la mise en œuvre de la Convention, les participants ont adopté à l'unanimité les conclusions et recommandations figurant au chapitre III du présent document, qui seront soumises aux Parties pour examen à la première session du Comité, qui se tiendra du 18 au 29 novembre 2002.

17. Les participants ont en outre remercié le peuple et le Gouvernement barbadiens d'avoir accueilli la réunion, et les autres gouvernements d'avoir contribué à son organisation.

### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

#### A. Activités de surveillance et présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Convention

##### 1. *Rapports nationaux sur le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention*

18. La sélection des sept questions thématiques retenues dans la décision 1/COP.5 pour faire l'objet de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a permis aux gouvernements et aux parties prenantes d'entreprendre d'une manière plus circonscrite le deuxième cycle de présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, le fait que certains pays ont respecté de façon insuffisante les directives figurant dans le Guide et l'absence de renseignements analytiques sur les progrès réalisés dans la période considérée auraient pu nuire à une bonne compréhension de la situation actuelle de la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, l'utilisation limitée des informations scientifiques et techniques dans les rapports a rendu difficile l'évaluation des progrès accomplis dans ces domaines.

19. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont achevé leurs rapports nationaux et les ont communiqués en temps voulu pour qu'ils soient examinés à la première session du Comité. La participation importante de la société civile à cette activité, conformément aux prescriptions figurant dans le Guide, devrait être renforcée et maintenue.

20. Les rapports nationaux devraient faire une place encore plus importante à un examen analytique de la situation de la mise en œuvre de la Convention. En outre, ils devraient contenir des profils de pays qui offriraient des données récentes et techniques supplémentaires notamment des informations biophysiques et socioéconomiques exhaustives sur les causes et les conséquences de la désertification.

21. À cet égard, les participants ont pris note de l'appui financier apporté par le secrétariat de la Convention aux pays parties au titre de l'élaboration des rapports nationaux. Il conviendrait d'accroître les ressources financières allouées pour la présentation des rapports afin de répondre aux besoins des pays d'Amérique latine et des Caraïbes concernant la participation des parties prenantes, la collecte et le traitement des données et la gestion de l'information.

##### 2. *Rapports régionaux et sous-régionaux*

22. Sachant qu'un aperçu régional sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doit être fourni périodiquement, il est apparu néanmoins que la méthode de présentation de rapports en vigueur dans le cadre du Programme d'action régional (PAR) pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne mettait pas suffisamment l'accent sur les liens avec les domaines thématiques prioritaires du Comité de la science et de la technologie (CST) aux niveaux national et sous-régional. Les Programmes d'action sous-régionaux (PASR) devraient être soumis au CST pour examen, s'agissant des questions relatives aux domaines prioritaires dont s'occupe ce dernier au niveau régional.

*3. Rapports présentés par les pays développés parties, et les organisations et organismes régionaux, internationaux et intergouvernementaux*

23. La participation des pays développés parties à la présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été assez réduite. L'apport des rares pays représentés a été considéré comme une contribution utile à la réalisation de l'examen des rapports des Parties concernées par le Comité. Le processus d'examen au niveau régional est en effet nécessaire afin d'optimiser les résultats des efforts des pays parties touchés d'Amérique latine et des Caraïbes.

24. Les participants ont accueilli avec satisfaction les rapports soumis par les pays développés parties et les institutions régionales, internationales et intergouvernementales sur le concours apporté aux pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes pour les aider à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Convention. Ils ont estimé toutefois que les informations spécifiques sur le processus de mise en œuvre de la Convention avaient laissé à désirer.

*Recommandations*

25. La présentation des rapports nationaux sur la situation du processus de mise en œuvre de la Convention devrait reposer sur des ressources financières prévisibles et appropriées qui permettent notamment d'assurer la participation des parties prenantes à tous les niveaux, en particulier au niveau local.

26. Le secrétariat de la Convention, en collaboration avec les organismes coopérants, a été invité à aider les pays à compléter les informations fournies au Comité en intégrant des profils de pays dans les rapports nationaux. Ces profils devraient surtout contenir des données quantitatives et des analyses relatives aux paramètres biophysiques et socioéconomiques intéressant les activités de lutte contre la dégradation des terres et la désertification et d'atténuation des effets des sécheresses.

27. Le secrétariat de la Convention devrait faciliter une évaluation conjointe du processus de mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes par les pays développés et en développement parties. Les résultats de cette évaluation devraient être soumis à la Conférence des Parties à sa septième session (COP.7).

28. Le secrétariat de la Convention a été invité de nouveau à réviser le Guide périodiquement en fonction des situations nouvelles et à le mettre à jour selon qu'il conviendrait. La nouvelle présentation révisée devrait mettre l'accent sur l'intégration du PAN dans le système de planification national et la création de synergies. Il faudrait en outre étudier de nouvelles modalités garantissant l'échange le plus efficace possible des enseignements tirés de l'action.

B. Le processus participatif impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires

29. La création d'un environnement susceptible d'encourager la décentralisation et la participation de la société civile à tous les niveaux ainsi que la promotion de méthodes adaptées à ces objectifs, même si elles s'inscrivent dans le cadre des PAN, peuvent contribuer à la mise en œuvre de politiques de développement durable dépassant largement ce cadre particulier.



30. Il faudrait continuer d'encourager les activités de sensibilisation et l'amélioration de la communication, notamment entre les ONG, les organisations communautaires, les fonctionnaires concernés, le secteur privé et les représentants des communautés universitaire, scientifique et de recherche. Quelques pays ont signalé que leurs activités tendant à associer le secteur privé à la lutte contre la désertification avaient donné des résultats positifs. Ces expériences, les systèmes incitatifs et les meilleures pratiques qui s'y rapportent mériteraient d'être connus plus largement.
31. Le rôle des ONG et des organisations communautaires dans la mobilisation de la population est de plus en plus reconnu au niveau national; cependant, de nouveaux efforts sont nécessaires pour associer la société civile aux activités. Certaines ONG ont contribué de façon déterminante à instaurer une concertation internationale sur les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional. Certains des rapports nationaux ont été établis avec un ferme appui des ONG nationales participant au processus de mise en œuvre, en particulier au niveau communautaire.
32. Le niveau de participation des communautés autochtones à la mise en œuvre du PAN et à la formulation de programmes de ce type reste bas dans nombre de pays de la région.
33. Les participants se sont félicités de l'initiative prise par le secrétariat, le MM et des organismes participant tels que le Fonds international de développement agricole (FIDA) en vue d'encourager la participation des ONG au processus de mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier à la réunion en cours où plus de 25 organisations des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud étaient représentées et participaient à l'élaboration des conclusions et recommandations du Comité.

#### *Recommandations*

34. Il conviendrait de stimuler l'intérêt d'une vaste gamme de parties prenantes, notamment en assurant leur participation aux activités des organes de coordination nationaux (OCN) dans des domaines tels que l'organisation au niveau local, le renforcement des moyens, les campagnes de sensibilisation, la recherche et l'éducation.
35. Un appui renforcé au partenariat secteur public-secteur privé devrait constituer un cadre favorable à une participation accrue des parties prenantes.
36. Il faudrait promouvoir une participation plus concrète des femmes et des jeunes à la mise en œuvre de la Convention.
37. Les pays parties ont été encouragés à associer effectivement les communautés locales et autochtones à la formulation et à la mise en œuvre des PAN et à tirer partie de leurs connaissances et de leurs pratiques traditionnelles appropriées.

### C. Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels

38. Les arrangements institutionnels, législatifs et réglementaires concernant la gestion durable des ressources naturelles terrestres, notamment la dégradation des terres, la désertification et la sylviculture, sont rarement cohérents et actualisés. Leur bonne application est souvent un sujet de préoccupation.

39. Le rôle crucial des OCN collaborant avec les centres de liaison nationaux a été reconnu. Les participants ont notamment souligné la nécessité de créer une institution qui soit plus représentative et entièrement financée et bénéficie d'un appui politique de haut niveau, susceptible d'aider à harmoniser les divergences éventuelles entre cadres stratégiques.

#### *Recommandations*

40. Les pays parties ont été encouragés à renforcer les OCN, selon qu'il conviendrait, afin de les mettre en mesure de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la Convention et de contribuer à l'harmonisation des politiques de gestion des terres.

41. L'harmonisation, l'ajustement et/ou la mise à jour des cadres législatifs existants devraient faciliter la création, au niveau national, de liens entre les nouveaux cadres juridiques relatifs aux forêts et à la gestion des écosystèmes, et aussi de liens avec les stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, et les politiques visant à faciliter l'intégration synergique des questions relevant de la Convention.

42. Le groupe de coordination régional du secrétariat de la Convention, ainsi que tous les partenaires concernés, ont été invités à aider les pays de la région à accroître leur cohérence juridique et institutionnelle en vue de mettre en œuvre la Convention et de faciliter l'exécution de politiques efficaces de gestion des terres.

### D. Mobilisation et coordination des ressources, tant internes qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat

43. Les objectifs de grande ampleur de la Convention concernant le développement et l'environnement ne seront pas atteints si des ressources financières substantielles et prévisibles ne sont pas fournies aux pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes pour leurs activités habilitantes, le renforcement des moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre la Convention et le financement des activités prioritaires des PAN et PASR et du PAR, et celui des activités du groupe de coordination régional.

44. L'insuffisance des fonds transférés par des sources externes pendant la période considérée est gravement préoccupante compte tenu du fait que les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont été confrontés à de sérieux problèmes tels qu'une situation économique médiocre et de plus en plus mauvaise, des sécheresses récurrentes et une exposition accrue à des catastrophes naturelles liées au changement climatique, à la diminution de la biodiversité et à une nouvelle réduction des ressources naturelles liée à la pauvreté chronique persistante des zones rurales.

45. Certains pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont tenté de résoudre le dilemme résultant d'une part de la dégradation croissante des terres et, d'autre part, de la diminution tendancielle de l'aide publique au développement (APD), en puisant dans le budget national, en adoptant des méthodes peu coûteuses et en appliquant des stratégies d'intégration des questions relevant de la Convention.
46. L'accent n'est pas mis suffisamment sur certaines possibilités existantes de promouvoir la conception et l'utilisation d'instruments économiques novateurs tels que la facturation des services liés à l'environnement, qui permettraient d'utiliser des sources internes de financement pour lutter contre la désertification et atténuer les effets des sécheresses à tous les niveaux et d'inscrire les investissements dans les zones rurales dans les programmes d'action politique.
47. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont constaté qu'un grand nombre de pays parties développés, d'organisations internationales et d'institutions financières multilatérales n'ont pas encore harmonisé les procédures utilisées pour allouer des ressources au titre de programmes, conformément à leurs engagements en tant que Parties à la Convention.
48. Les participants ont invité instamment le Sommet mondial sur le développement durable à demander que le FEM soit désigné comme mécanisme financier de la Convention, et l'Assemblée du FEM à le désigner comme tel, afin de fournir à la Convention les fonds suffisants et prévisibles nécessaires à la réalisation de ses objectifs en temps voulu et de manière efficace, tout en reconnaissant le rôle complémentaire du MM.
49. Les participants ont pris note de la collaboration entre le secrétariat de la Convention et celui du FEM et ont souligné qu'il était nécessaire que le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, le Président de la réunion et le Président du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de concert avec les pays développés parties, prennent toutes les mesures et dispositions nécessaires pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil du FEM en mai 2002 et à celles qui seront sûrement adoptées par la deuxième Assemblée du FEM concernant le financement de la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
50. Le MM et son comité de facilitation devraient concentrer leurs activités sur la mobilisation et l'affectation des ressources financières conformément à leur mandat, afin d'accélérer le processus de mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### *Recommandations*

51. La Conférence des Parties, à sa sixième session (COP 6), devrait décider d'inviter les pays parties touchés et les pays développés parties à mettre en place, à titre volontaire, un mécanisme consultatif dirigé par les pays dans les pays qui ont achevé leur PAN. Les organisations multilatérales intéressées de ces pays touchés devraient participer activement à ce mécanisme de concertation entre Parties qui devrait être facilité par le FEM, le MM et le secrétariat de la Convention à la lumière de leurs mandats respectifs. Le but de ce mécanisme est de favoriser un consensus au sujet des meilleures options stratégiques et une mobilisation concrète de ressources en faveur de la mise en œuvre des PAN.

52. Les partenaires de développement ont été invités à réexaminer leurs politiques et procédures en vue de participer de manière structurée à la concertation proposée, et à simplifier les modalités de demande et l'accès à leurs sources respectives de financement bilatéral du développement pour la mise en œuvre de programmes relevant de la Convention.
53. La Conférence des Parties à sa sixième session devrait, dans le cadre de l'examen des politiques, des modalités et activités opérationnelles du MM prévu par la Convention, évaluer de quelle manière le MM en a mobilisé et affecté les ressources financières, notamment pour appuyer le transfert de technologie vers les pays parties touchés, conformément à son mandat.
54. Des ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre de la Convention devraient être assurées dans la foulée du Sommet mondial sur le développement durable afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, en particulier dans les écosystèmes arides, semi-arides et secs subhumides vulnérables. Il conviendrait de fixer, à titre indicatif, le montant des ressources financières nécessaires à cette fin, en vue d'établir un plan clair d'allocation des ressources qui permette de traiter de façon adéquate et opportune les questions d'appui financier et de renforcement des capacités avant la septième session de la Conférence des Parties.
55. Le secrétariat de la Convention ainsi que les organismes et les institutions intéressés ont été invités à faciliter la réalisation d'études et le partage des résultats d'expérience portant sur des possibilités d'entreprendre des activités économiques viables au niveau communautaire dans les zones touchées, en vue d'offrir des possibilités d'emploi et de création accrue de revenus.
56. Les participants ont invité instamment les pays développés à respecter leurs engagements financiers au titre de la Convention, sachant que les pays en développement touchés allouaient des ressources, aussi modestes soient-elles, à la mise en œuvre de la Convention, et soulevaient systématiquement des questions pertinentes concernant la programmation et le financement des PAN au cours de leurs négociations régulières avec les pays développés parties.
57. Le secrétariat de la Convention a été invité à fournir, en collaboration avec les organismes coopérants intéressés, l'appui nécessaire pour renforcer les capacités de négociation des pays touchés au niveau international, afin de mettre au point des accords concernant la formulation et la mise en œuvre des PAN.
58. Le FEM a été invité, lorsqu'il tiendrait sa deuxième Assemblée à Beijing, en octobre 2002, à adopter les recommandations du Conseil du FEM tendant à faire de la dégradation des terres (désertification et déboisement) un domaine d'intervention afin d'accroître concrètement l'aide du FEM à la mise en œuvre efficace de la Convention et d'en faire un mécanisme financier de la Convention tout en tenant compte du rôle du MM.
59. La Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Société andine de coopération et d'autres organismes de financement multilatéraux ont été invités à fournir des ressources financières et à faciliter la réalisation d'études de préféabilité de projets d'investissement, en vue de mettre les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes en mesure d'entreprendre des programmes d'investissement plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

60. Le secrétariat de la Convention a été invité à renseigner différents pays parties sur leurs obligations financières au titre du budget de base prévu pour la période allant jusqu'à la fin de 2003.

E. Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement

61. Le processus de renforcement des synergies dans la région devrait être envisagé dans le cadre de l'intégration du processus de mise en œuvre de la Convention dans les stratégies nationales de développement durable. L'appui du secrétariat de la Convention à l'organisation d'ateliers nationaux ciblés portant sur les synergies a aidé les pays de la région à évaluer les possibilités d'établir des liens durables entre les activités concernant la désertification, la diversité biologique et le changement climatique.

62. La définition d'un processus de création de synergies entre les conventions relatives au développement durable dans les pays d'Amérique latine a été centrée sur l'amélioration des procédures et de l'intégration opérationnelle au niveau national, afin de répondre à la nécessité de mettre en place des procédures judicieuses et des mécanismes fiables et de tirer parti des initiatives existantes qui correspondent aux objectifs de la Convention.

63. Ce processus a contribué à l'identification de méthodes stratégiques possibles d'élaboration et de lancement d'activités conjointes permettant d'éviter les chevauchements et d'optimiser l'utilisation des ressources, mais des activités de suivi n'ont pas pu être engagées faute d'appui financier.

*Recommandations*

64. Des synergies avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar sur les zones humides et d'autres instruments pertinents relatifs à l'environnement devraient être créées grâce à des initiatives et des activités visant à mettre en œuvre les conventions au niveau national. La mise en œuvre de programmes et d'activités intégrés et peu coûteux à cette fin pourrait contribuer directement à l'harmonisation des politiques nationales de développement durable.

65. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé au secrétariat, en coopération avec les secrétariats d'autres conventions et les organismes intéressés, d'accroître le nombre d'ateliers nationaux portant sur les synergies et de continuer de faciliter ce processus au niveau des pays afin d'améliorer encore la capacité des décideurs de mettre pleinement en œuvre la Convention de manière synergique, et d'inviter les pays développés parties à fournir au secrétariat des contributions volontaires à cet effet.

F. Mesures pour la remise en état des terres dégradées et l'atténuation des effets des sécheresses

66. La pénurie d'eau, l'érosion hydrique et éolienne, la diminution de la fertilité des sols, le dépérissement des forêts, les catastrophes dues à des phénomènes météorologiques extrêmes ou à une sécheresse prolongée font partie des problèmes qui touchent les écosystèmes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier l'écosystème montagneux des Andes.

67. Une vaste gamme de mesures sont en train d'être prises en vue d'assurer la remise en état des terres et l'atténuation des effets des sécheresses dans la région des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, les effets de la Convention ne se font pas encore sentir étant donné que c'est maintenant qu'elle devrait passer du stade de la programmation à la phase opérationnelle.

68. À l'heure actuelle, la plupart des mesures qui ont été prises en vue de répondre aux impératifs à court terme ne sont pas liées à la remise en état durable des terres dégradées et ne constituent pas non plus une solution viable en matière d'atténuation des effets des catastrophes, de prévention et de gestion des risques.

69. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont besoin d'aide pour leurs programmes de formation, d'échanges et de démonstration, afin de faire connaître les meilleures méthodes de gestion durable des terres et de développer l'utilisation de la science et de la technologie pour atténuer les effets des catastrophes naturelles, notamment les sécheresses récurrentes.

#### *Recommandations*

70. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la concertation entre les pays de la région afin de développer la circulation de l'information, de promouvoir les activités de recherche Sud-Sud et de stimuler la diffusion des techniques et savoir-faire appropriés.

71. Le secrétariat de la Convention a été invité, en collaboration avec des organisations internationales pertinentes, à appuyer les efforts faits pour assurer le partage des expériences et des moyens entre les pays dans les domaines du boisement, du reboisement et de la gestion des bassins versants. Les pays ont recommandé que le secrétariat s'efforce de mobiliser des ressources financières en vue d'organiser un séminaire régional et de créer un groupe de travail sur la gestion des bassins versants.

#### G. Évaluation et surveillance de la sécheresse et de la désertification et systèmes d'alerte précoce

72. Quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris une certaine avance dans l'élaboration de plusieurs ensembles de repères et d'indicateurs de la désertification et de la sécheresse portant aussi bien sur les diagnostics et la surveillance que sur les indicateurs d'évaluation. Ils poursuivent plusieurs activités visant à définir des repères et des indicateurs permettant d'établir des diagnostics et de surveiller, d'évaluer et de faciliter la mise en œuvre d'activités concrètes.

73. D'autres pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes sont démunis de systèmes fiables d'alerte précoce et de préparation des interventions en cas de sécheresse.

#### *Recommandations*

74. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes se sont exhortés réciproquement à faire le meilleur usage possible du réseau DESELAC dans le domaine des systèmes d'alerte précoce, en fournissant et en échangeant des informations techniques utiles et des renseignements sur les meilleures pratiques et expériences.

75. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont invité le secrétariat de la Convention et les organismes internationaux intéressés à appuyer les initiatives, expériences et activités conjointes relatives à l'élaboration d'indicateurs et de repères, les échanges avec les programmes appliqués dans d'autres régions (l'Action concertée à l'appui du Programme d'action régional de lutte contre la désertification – MEDRAP) et l'organisation en Argentine d'un séminaire sur les indicateurs et les repères destinés aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de renforcer le PAR.

76. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé au secrétariat de la Convention, à l'OMM et aux organismes coopérants intéressés, d'appuyer pleinement l'élaboration et la mise en œuvre continues d'un programme global sur les systèmes d'alerte précoce pour les pays parties des Caraïbes et d'Amérique centrale, ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques et des activités organisationnelles communautaires afin de rendre le programme opérationnel.

77. Les initiatives concernant les systèmes d'alerte précoce devraient s'appuyer sur des partenariats solides entre le secrétariat de la Convention et d'autres organisations ou organismes tels que l'OMM et le FEM.

H. Accès des pays parties touchés, en particulier les pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés

78. Plusieurs méthodes particulièrement efficaces, notamment la fabrication de la biomasse (*quezungual*) et la suppression totale des cultures, ont été appliquées avec succès dans un certain nombre de pays de la région, ce qui a représenté des solutions de rechange intéressantes pour les utilisateurs des terres, et un avantage sur la concurrence économique.

*Recommandations*

79. Il est nécessaire de diffuser et d'appliquer, selon les besoins, les données issues des connaissances et meilleures pratiques traditionnelles. Cela vaut également lorsque ces connaissances et pratiques sont conjuguées à des techniques modernes et adaptées aux conditions locales.

80. Le CST et son groupe d'experts devraient proposer des moyens de renforcer la capacité des établissements scientifiques et universitaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer des programmes synergiques fondés sur des pratiques judicieuses d'utilisation des terres.

I. Priorités aux niveaux national, sous-régional et régional

*1. Niveau national*

81. Conformément aux articles 9 et 10 de la Convention, les pays parties doivent élaborer et mettre en œuvre leur PAN de manière participative et assurer la cohérence du processus de mise en œuvre de la Convention et son intégration dans leurs politiques nationales de développement durable. Les progrès dans ce domaine sont encore trop lents par rapport au délai fixé pour l'élaboration des PAN dans l'Initiative de Recife (décision 8/COP.4).

82. En outre, la rationalisation des cadres macropolitiques et juridiques nationaux devrait constituer une priorité afin d'éviter tout conflit entre dispositions et de permettre la mise en œuvre effective de la Convention, en favorisant notamment les synergies entre les instruments relatifs au développement durable existants.

83. La lutte contre la pauvreté exige l'adoption de mesures efficaces en vue d'appliquer des politiques participatives et de lancer des mesures concrètes visant à créer un cadre propice à la promotion et au développement de solutions économiques viables et concurrentielles susceptibles d'offrir des sources de revenu aux communautés touchées.

84. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire d'optimiser l'effet multiplicateur de l'allocation de ressources aux zones touchées en mettant en place un cadre amélioré de coordination des investissements, conçu pour accroître la cohérence globale des interventions opérationnelles internes et internationales sur le terrain.

## *2. Niveaux régional et sous-régional*

85. Sachant que la gestion intégrée des bassins versants est la question cruciale concernant la lutte contre la dégradation des terres dans la région, les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes devraient identifier les écosystèmes transfrontières dans lesquels l'on pourrait encourager la coopération horizontale en vue d'analyser les problèmes, d'évaluer les capacités existantes ou nécessaires et de promouvoir des solutions qui soient adaptées et reproductibles.

86. Il existe plusieurs exemples positifs de coopération entre les pays de la région tels que le Comité centraméricain de lutte contre la désertification et la sécheresse, qui permettent des économies d'échelle et des négociations cohérentes entre les pays parties participants.

87. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné la nécessité de tirer parti de l'expérience et des succès des PASR pour El Gran Chaco Americano et Puna Americana afin de définir des directives et des méthodes pour les futures initiatives de développement durable qui pourront être adoptées au niveau sous-régional.

88. La mise en œuvre du PAR et des PASR est entravée par un manque chronique de fonds et la faiblesse des partenariats. Les participants se sont félicités de l'initiative du secrétariat de rétablir son groupe de coordination régional à Mexico, mesure qui aidera à promouvoir des activités prioritaires telles que la mise en œuvre du réseau DESELAC, du PAR et des PASR en renforçant les capacités aux niveaux national et sous-régional.

## *Recommandations*

89. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes qui n'avaient pas achevé leur PAN ont été invités instamment à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'accélérer le processus d'élaboration de ce programme afin qu'il soit achevé et adopté à la fin de 2005 au plus tard, conformément aux recommandations formulées dans la décision 8/COP.4.

90. La réussite de l'intégration régionale ou sous-régionale dans les négociations de la Convention, représentée par le Comité centraméricain de lutte contre la désertification et la sécheresse, devrait servir d'exemple dans les pays des Caraïbes et d'Amérique du Sud.



91. Le secrétariat de la Convention a été invité instamment à rétablir et renforcer les activités du groupe de coordination régional en vue de promouvoir les activités prioritaires menées aux niveaux national, sous-régional et régional telles que la mise en œuvre du PAR et des PASR et du réseau DESELAC ainsi que la coordination des initiatives intégrées du FEM. Il faudrait veiller particulièrement à établir des ressources financières suffisantes et prévisibles par le biais de fonds budgétaires et de contributions volontaires.
92. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devraient faire les efforts nécessaires, en coordination avec les pays parties d'autres régions, pour créer officiellement le groupe de coordination régional au cours de la sixième session de la Conférence des Parties, compte tenu de la nécessité de prévoir des fonds suffisants pour son fonctionnement.
93. Les institutions régionales et sous-régionales ont été encouragées à poursuivre leurs efforts d'intégration, notamment ceux concernant l'élaboration et la mise en œuvre des PASR et des activités transfrontières.
94. Le secrétariat de la Convention a été invité instamment avec l'appui du FEM, du MM et des organismes coopérants à aider les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes à élaborer un programme régional de gestion des bassins versants.
95. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé que le secrétariat de la Convention les aide, en collaboration avec des partenaires intéressés, à élaborer un projet régional global portant sur des repères et les indicateurs qui permettraient de renforcer la mise en œuvre du PAR et de ses éléments sous-régionaux, en particulier par le biais des instruments qui ont déjà été mis en place dans son groupe de coordination régional, notamment le réseau DESELAC.
96. Le secrétariat de la Convention, en collaboration avec les organismes et organisations internationaux pertinents tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la BID, le FIDA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ainsi que les donateurs bilatéraux, a été invité à continuer d'appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional.

#### J. Questions de politique mondiales

97. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris note avec satisfaction des initiatives facilitées par le secrétariat de la Convention dans le cadre des travaux préparatoires du Sommet mondial sur le développement durable dans le cadre de la Conférence préparatoire du Sommet, qui s'est tenu à Praia (Cap-Vert), et du Forum Afrique-Pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Caracas (Venezuela).
98. Il importe de concevoir clairement les effets de la désertification et de la sécheresse. Les migrations forcées des populations des zones rurales touchées vers les régions agricoles marginales et les zones urbaines contribuent à la marginalisation sociale, à l'instabilité politique et aux conflits. La désertification et la sécheresse sont des causes de plus en plus déterminantes de ces migrations forcées. La Convention contribue à établir un meilleur équilibre entre

les communautés urbaine et rurale, en particulier en reconnaissant le droit des habitants des zones sèches à jouir de moyens de subsistance viables dans leur habitat. Il faudrait mettre spécialement l'accent sur les questions de régime d'occupation des terres.

99. Étant donné que certains impératifs économiques, financiers et commerciaux qui impulsent le processus de mondialisation semblent parfois contribuer à accroître les disparités de revenu et la dégradation des termes de l'échange entre pays riches et pauvres, une application intégrale des programmes relevant de la Convention contribuerait à rétablir une certaine équité à l'échelle mondiale, tout en apaisant les préoccupations de plus en plus vives de ceux qui craignent que la mondialisation ne conduise à la marginalisation irréversible des personnes vivant dans des écosystèmes arides, semi-arides et secs subhumides.

#### *Recommandations*

100. Les participants ont recommandé que des décisions appropriées soient prises en vue de veiller à ce que les représentants régionaux faisant partie des délégations de haut niveau envoyées au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg et à l'Assemblée générale du FEM évoquent la question de la désertification et les questions de politique mondiales discutés au cours de la réunion.

101. Au cours du Sommet mondial sur le développement durable, les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes devraient mettre l'accent sur la nécessité d'investir dans le développement rural des zones touchées et souligner à cet égard que la Convention pourrait favoriser une cohérence accrue des politiques de gestion des ressources naturelles.

102. Toutes les Parties ont été invitées à réviser leurs crédits budgétaires pour la promotion d'un développement rural, local, participatif et intégré. Les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes devraient réserver une part plus importante de leur budget national à cet effet, et les pays développés parties ont été invités à avoir cette priorité à l'esprit lorsqu'ils décideront prochainement des ressources nouvelles et additionnelles qu'ils entendent consacrer à l'aide publique au développement.

103. Le Sommet mondial sur le développement durable a été invité à déclarer que la Convention constitue un instrument mondial pour lutter contre la pauvreté et réaliser le développement durable dans les zones les plus vulnérables, afin de faire en sorte que des ressources financières suffisantes et prévisibles et le renforcement des capacités soient assurés aux niveaux national et local.

104. Il faudrait favoriser un accès amélioré des produits des terres sèches aux marchés internationaux car cette mesure favoriserait également l'existence de moyens de subsistance viables dans les zones touchées et stimulerait la participation du secteur privé à la lutte contre la désertification.

105. Les partenaires de développement ainsi que le secrétariat du FEM et les centres de liaison du FEM dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été invités instamment à reconnaître pleinement les possibilités de promouvoir des programmes intégrés réellement dirigés par les pays bénéficiaires et d'éliminer la pauvreté, offertes par la Convention.

Annexe I

**PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ CHARGÉ  
DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

A. Élection des vice-présidents du Comité

1. Conformément à l'article 4 du mandat du Comité constituant l'annexe de la décision 1/COP.5, relative à la composition du Bureau du Comité, les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont élu le représentant de Cuba vice-président du Comité.

B. Liste des pays qui présenteront des études de cas à la première session du Comité

2. Conformément à la décision 1/COP.5 concernant la nature de l'examen et les méthodes du Comité, et conformément à l'ordre du jour provisoire du Comité (ICCD/CRIC(1)/1), les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont désigné les pays suivants qui présenteront des études de cas au cours de la session:

<u>Question thématique</u>	<u>Pays</u>
1. Les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires	Bolivie
2. Les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels	Panama
3. La mobilisation et la coordination des ressources, tant internes qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat	Costa Rica, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay
4. Les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement	Antigua-et-Barbuda
5. Les mesures pour la remise en état de terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses	Paraguay
6. La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification	Argentine
7. L'accès des pays touchés parties, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés	Honduras

Annexe II

**AUTRES QUESTIONS RÉGIONALES**

1. Pour compléter les recommandations relatives à l'examen de la mise en œuvre de la Convention, les participants ont souligné en outre la nécessité de renforcer la structure institutionnelle du PAR pour développer les moyens de coordination et de communication entre les centres de liaison nationaux. À cet égard, ils ont souligné à l'unanimité qu'il importait que le groupe de coordination régional soit pleinement opérationnel et efficace en tant qu'instrument régional unique assurant le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des activités relevant de l'annexe III de la Convention. Ils ont en outre rappelé les recommandations antérieures formulées au titre du point de l'ordre du jour considéré, en particulier la décision 6/COP.5 dans laquelle les Parties ont reconnu l'importance de la coordination et des démarches régionales dans la mise en œuvre de la Convention, ainsi que l'intérêt que présentent les efforts déployés au niveau régional. En conséquence, les participants ont appuyé fermement l'idée de rétablir rapidement le groupe de coordination régional et ont invité la Conférence des Parties à prendre une décision pour assurer son financement par le biais de son budget ordinaire lors de sa prochaine session.
2. À cet égard, les participants ont en outre invité le secrétariat à achever les consultations menées auprès d'une institution internationale représentée au Mexique, pays avec lequel le secrétariat a signé un accord de siège concernant le groupe de coordination régional.

Annex III

**LIST OF PARTICIPANTS**

**PARTIES**

**ANTIGUA AND BARBUDA**

Mr. Ato Lewis  
Environment Officer  
Government of Antigua and Barbuda

**ARGENTINA**

Mr. Octavio Pérez Pardo  
Director  
National Directorate for Sustainable  
Development  
Ministry of Environment and Sustainable  
Development

Mr. Daniel Tomasini  
Director  
Land Conservation Service  
Ministry of Environment and Sustainable  
Development

Ms. Eleana Marie Abraham  
Scientific Research on Desertification  
Argentinean Institute of Arid Zones  
(IADIZA)

**BARBADOS**

Ms. Karen Smith  
Environment Officer  
Ministry of Physical Development and  
Environment

Mr. Leonard Fields  
Senior Meteorologist  
Barbados Meteorological Services

Ms. S. Natalie Burke  
Foreign Service Officer  
Ministry of Foreign Affairs

Ms. Shelly Bend  
Foreign Service Officer  
Ministry of Foreign Affairs

**BAHAMAS**

Ms. Nakira Gaskin-Wilchcombe  
Supervisor of Computer Operations  
The Bahamas Environment, Science and  
Technology Commission

**BOLIVIA**

Mr. David Rada Riveros  
Consultant on Watershed Management  
Viceministry of Environment, Natural  
Resources and Forest Development

**BRAZIL**

Ms. Nadima de Mascedo Paiva Nascimento  
Advisor of the secretariat for Hydrological  
Resources  
Ministry of Environment and secretariat for  
Water Resources

Ms. Glauca Silveira Gauch  
Embassy of Brazil in Barbados

**CHILE**

Mr. Wilfred Alfaro Catalan  
UNCCD Focal Point  
Forestry Commission (CONAF)

**COLOMBIA**

Dr. Zoraida Fajardo Rodriquez  
Specialist  
Ministry of Environment

**COSTA RICA**

Mr. Mariano Espinoza Camacho  
UNCCD Focal Point  
Ministry of Environment

**CUBA**

Ms. Maria Nery Urquiza Rodriguez  
Specialist  
Ministry for Science, Technology and  
Environment

Mr. Hector Conde Almeida  
Specialist  
Ministry for Science, Technology and  
Environment

**DOMINICA**

Mr. Mark John  
Head, Environmental Coordinating Unit  
Ministry of Agriculture and Environment

**ECUADOR**

Mr. José Eduardo Gonzalez Estrella  
UNDP/UNSO/UNV Technical Focal Point  
Ministry of Environment

**EL SALVADOR**

Mr. Carlos Salazar  
UNCCD Focal Point  
Ministry of Environment and Natural  
Resources

**EUROPEAN COMMUNITY**

Mr. Bonifacius De Jonge  
European Commission Delegation in  
Barbados

**GERMANY**

Ms. Ingrid Prem  
Technical Advisor  
German Agency for Technical Cooperation  
(GTZ)

**GRENADA**

Mr. Augustus Thomas  
Forest Conservation Officer  
Forestry and National Parks Department

**HAITI**

Mr. Joseph Vernet  
National Focal Point  
Ministry of Environment

**HONDURAS**

Mr. Carlos H. Pineda Hejia  
Vice-Minister for Environment secretariat  
for Natural Resources and Environment

**ITALY**

Mr. Giorgio Trabattoni  
Counselor  
Directorate for Development Cooperation  
Ministry of Foreign Affairs

**JAMAICA**

Mr. Philbert Brown  
Senior Director  
Ministry of Water and Housing

**MEXICO**

Mr. Huitron Victor Manuel  
UNCCD Focal Point  
Ministry of Environment and Natural  
Resources

**PANAMA**

Ms. Abril Méndez  
Chief of the National Service for the  
Administration of Water Resources

**PARAGUAY**

Mr. Luis E. Molinas  
UNCCD Focal Point  
Director of Environmental Management  
Service  
Ministry of Environment

**PERU**

Mr. Jorge Millones Olano  
UNCCD Focal Point  
General Director for Environmental Affairs  
National Institute of Natural Resources

**SAINT LUCIA**

Mr. Cornelius Isaac  
Assistant Chief Forestry Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry and  
Fisheries

**SAINT VINCENT AND THE  
GRENADINES**

Dr. Reynold Murray  
Environmental Coordinator  
Ministry of Health and the Environment

**SURINAME**

Mr. Gordon Babel  
Lecturer, University of Suriname  
National Institute for Environment and  
Development (NIMOS)

**TRINIDAD AND TOBAGO**

Ms. Vidiah Ramkhelawan  
Senior Planning Officer  
Ministry of Public Utilities and the  
Environment

**URUGUAY**

Ms. Giselle Beja Valent  
Adviser  
Ministry of Housing, Land and Environment

**VENEZUELA**

Mr. Rodolfo Roa  
UNCCD Technical Focal Point  
General Director of Watershed  
Ministry of Environment and Natural  
Resources

**UNITED NATIONS SECRETARIAT OFFICES,  
SPECIALIZED AGENCIES AND RELATED ORGANIZATIONS**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME**

Mr. Ricardo Sanchez Sosa  
Director  
Regional Office for the Latin America and  
the Caribbean

**UNITED NATIONS FRAMEWORK  
CONVENTION ON CLIMATE  
CHANGE**

Ms. Marta Perdomo  
Manager  
Non-Annex I Implementation Programme

**WORLD METEOROLOGICAL  
ORGANIZATION**

Mr. Momadou Saho  
Scientific Officer  
Agrometeorology Division

## INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

### CARIBBEAN DEVELOPMENT BANK

Ms. Cheryl Dixon  
Project Officer (Environment)

### CONVENTION ON WETLANDS (RAMSAR)

Ms. Nadra Nathai-Gyan  
Head, Wildlife Section, Trinidad and  
Tobago

### INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK

Mr. Carlos López Ocaña  
Senior Ecologist

## NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

### Antigua and Barbuda

Gilbert Agricultural and Rural Development  
Center

Ms. Roberta Williams

### Argentina

*Fundacion del Sur* (South Foundation)  
- International NGO Network on  
Desertification (RIOD)

Mr. Juan Luis Merega

### Barbados

Caribbean: Planning for Adaptation to  
Global Climate Change (CPACC)

Mr. Rawleston Moore  
Dr. Neville Trotz

Caribbean Youth Environment Network

Mr. Osmond Harewood

### Belize

Belize Audubon Society

Ms. Diane Wade-Moore

### Brazil

*Instituto Desert* (Desert Institute)

Mr. Valdemar Rodrigues

### Chile

Earth Action Network

Ms. Viviane Castro Salinas

### Dominica

Dominica Youth Environment Organization

Mr. Terry Raymond

### Dominican Republic

Fund for Nature (PRONATURA)

Mr. Cesar Vargas

### Grenada

Grenada Community Development Agency  
(GRENCODA)

Ms. Judy Williams



**Guyana**

*GuyberNet*

Mr. Trevor Benn

**Haiti**

Haitian Collective for the Protection of the  
Environment and Alternative Development  
(COHPEDA)

Mr. Calixte Aldrin

**Honduras**

Institute for Integral Development of  
Honduras (IDIH)

Ms. Ana Sierra Andeno

**Jamaica**

St. Elizabeth Environmental Protection  
Association

Mr. Anthony Freckleton

**Saint Lucia**

St. Lucia National Trust

Mr. Augustine Dominique

**Saint Vincent and the Grenadines**

Windward Islands Farmers' Association  
(WINFA)

Mr. Emanuel Wilberforce

**Suriname**

Forum NGOs

Mr. Soetjipto Verkuijl

**Trinidad and Tobago**

Caribbean Network for Integrated Rural  
Development (CNIRD)

Ms. Melina Eustace  
Ms. Zakiya Uzoma Wadada

Environment Tobago

Mr. Kamau Akili

Protectors of the Environment

Mr. Peter Rampersad

-----